

Pour la dissolution du Conseil national de l'Ordre des Médecins !



[Source : [leslignesbougent.org](http://leslignesbougent.org)]

Adressé à : Olivier Véran, Ministre de la santé

Autrefois fondée pour les meilleurs desseins, L'Ordre des Médecins est devenu aujourd'hui un organisme dépassé.

Entre la compétence des médecins qui n'est jamais réévaluée, des prescriptions dictées par les lobbys pharmaceutiques, des détournements de fonds et l'impunité des médecins en cas de plainte (y compris pour abus sexuels), comment pouvons-nous encore faire confiance à cette institution ?

Oui la liste est longue, comme vous pourrez le constater par vous-même un peu plus bas !!

Et c'est sans parler du musellement des médecins qui osent hausser la voix pour émettre de nouvelles idées.

Le Conseil national de l'Ordre des Médecins est un organisme archaïque qui cumule aujourd'hui les affaires louches, le tout dans un esprit obscurantiste et malsain.

Nous ne sommes plus en sécurité tant que l'Ordre des Médecins existera et détiendra autant de pouvoirs. Je fais donc un appel général au bon sens de tous les citoyens pour demander à ce que cet organisme soit aboli et remplacé par un nouveau plus sain, plus moderne et plus ouvert d'esprit.

## JE SIGNE LA PÉTITION

L'Ordre des Médecins : à l'origine, c'était quoi ?

L'Ordre des Médecins est né le 7 octobre 1940, sous le régime de Vichy, prenant la forme d'un organisme de droit privé chargé d'une mission de service public :

- veiller au respect de l'éthique médicale,
- accompagner les médecins en matière de déontologie, de justice et dans leurs démarches administratives,
- se poser comme garant de la relation médecin-patient,
- et comme conseiller des pouvoirs publics et des organismes français de santé publique.

Bien que créé dans un contexte sombre, les missions confiées à cet organisme semblent a priori utiles, voire indispensables. En tout cas en théorie.

Mais dans les faits, le Conseil de l'Ordre ne remplit plus sa mission !

## Qu'en est-il de l'Ordre des Médecins aujourd'hui ?

Dans une tribune publiée le 9 mars 2021, 26 organisations (parmi lesquelles plusieurs syndicats de médecins et des associations de patients) ont demandé officiellement la dissolution de l'ordre.

Selon les auteurs de cette tribune, le Conseil de l'Ordre « protège des professionnels de santé corrompus et maltraitants. »

Et ce ne sont pas des accusations en l'air. Elles reposent en effet sur un rapport à charge de la Cour des comptes paru en décembre 2019, ([1] <https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/272231.pdf>) pour le moins édifiant.

Voici quelques uns des nombreux manquements que ce rapport soulève :

- un contrôle insuffisant de l'exercice de la profession et de la déontologie ;
- une absence de contrôle de l'actualisation des compétences des médecins ;
- un contrôle hétérogène des contrats entre médecins et industriels ;
- une faible implication de l'Ordre des Médecins dans l'accès aux soins ;
- divers problèmes de gouvernances et défaillances de gestion, etc.

## JE SIGNE LA PÉTITION

Mais il y a bien pire !

Voici trois dysfonctionnements extrêmement graves que ce rapport soulève aussi :

1) Tout d'abord, l'indulgence dont bénéficient les médecins à qui des patient(e)s reprochent des abus sexuels (pages 104 à 108 du rapport).

Malgré les signalements allant jusqu'à des condamnations au pénal, on ne constate AUCUNE sanction de la part de l'Ordre en lui-même. ([2] Par exemple,

l'affaire du chirurgien Joël Le Scouarnec, condamné par la justice en décembre 2020 pour viols et agressions sexuelles sur mineurs, mais aucunement inquiété par

l'Ordre. ([https://www.lepoint.fr/justice/affaire-le-scouarnec-l-introuvable-sa-nction-disciplinaire-28-08-2019-2332206\\_2386.php#](https://www.lepoint.fr/justice/affaire-le-scouarnec-l-introuvable-sa-nction-disciplinaire-28-08-2019-2332206_2386.php#))

2) Ensuite, les arrangements obscurs entre les médecins et les laboratoires pharmaceutiques.

La Cour de Compte a pu en effet observer un fait étrange : aucun rappel à l'ordre n'a été émis par le conseil de l'ordre concernant les conventions entre les fabricants de médicaments et les prescripteurs... aucun ! (page 33 du rapport)

À croire que tous les médecins sont irréprochables à ce propos... la bonne blague !

Lorsque le journal *Le Monde* a souhaité enquêter sur ces relations troubles en mars 2019, le Conseil national de l'Ordre des médecins a refusé de communiquer sa base de données contenant les contrats conclus entre les laboratoires pharmaceutiques et les médecins. ([3] [https://www.lemonde.fr/societe/article/2020/09/30/conflit-d-interets-l-impossible-acces-aux-contrats-conclus-entre-les-laboratoires-et-les-medecins\\_6054218\\_3224.html](https://www.lemonde.fr/societe/article/2020/09/30/conflit-d-interets-l-impossible-acces-aux-contrats-conclus-entre-les-laboratoires-et-les-medecins_6054218_3224.html)) Pourtant, fin 2011, après le scandale du Mediator, qui avait révélé l'emprise du laboratoire Servier sur la médecine française, la loi Bertrand avait instauré une obligation de transparence sur ces collaborations. ([4] Loi Bertrand et loi anti-cadeaux : les dessous de la transparence – Le petit juriste)

3) Et finalement, les fonds dédiés à l'aide aux médecins en difficulté attribués majoritairement aux conseillers ordinaires (soit les dirigeants du Conseil de l'Ordre) ou au président national lui-même, qui aurait touché jusqu'à 10 000€ par mois (pages 15 et 16 du rapport) alors que, comble de l'ironie, il est censé exercer sa fonction bénévolement...

À ce compte-là, je pense que beaucoup de Français souhaiteraient devenir de fervents bénévoles !

## JE SIGNE LA PÉTITION

Et les patients dans tout ça ?

C'est à se demander si leur bien-être a encore une quelconque importance aux yeux de cet organisme.

Entre la compétence des médecins qui n'est pas réévaluée, des prescriptions dictées par les lobbys pharmaceutiques, et l'impunité en cas de plainte, il y a de quoi se faire du souci.

Combien d'erreurs médicales ? Combien de négligences faudra-t-il pour que la situation change ?

Et que dire des quelques médecins qui osent porter la voix pour émettre de nouvelles idées et qui se font museler sans ménagement.

Le professeur Henri Joyeux (chirurgien cancérologue), par exemple, pour ses positions concernant la politique vaccinale en France, subit les foudres de l'Ordre des Médecins depuis le 1er décembre 2016. Un véritable feuilleton judiciaire qui dure depuis près de cinq ans et dont le but est de radier cette trop forte tête. ([5] Le professeur Henri Joyeux, un habitué des polémiques médicales | Le Huffington Post LIFE))

La pensée unique semble être plus que jamais de mise dans le monde scientifique et médical.

Une pensée unique dictée par un Conseil de l'Ordre défailant au plus haut point.

Il est grand temps de faire porter notre voix contre ce non-sens digne de l'obscurantisme.

Signez cette pétition pour :

- dissoudre le Conseil national de l'Ordre des Médecins,
- effectuer une refonte complète de cet organisme pour faire table rase de tous ses manquements actuels et pour qu'il intègre désormais de manière coordonnée et assumée les médecines alternatives au même titre que les traitements conventionnels.

## JE SIGNE LA PÉTITION

Prenez soin de vous,

Thibaud de *Santé Non Censurée*

Sources